

Executive Council Office / Bureau du Conseil exécutif
P.O. Box/C.P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Date : March 19, 2020 / le 19 mars 2020
To / Dest. : All GNB Employees (Part I) / Tout le personnel du GNB (Partie I)
From / Exp. : Cheryl Hansen, Clerk of the Executive Council and Head of the Public Service / greffière du Conseil exécutif et chef de la fonction publique
Subject / objet : **Bulletin #11: Preventive measures in the workplace / Mesures préventives au travail (COVID-19)**

I want to express my sincere thank you and appreciation for your professionalism, patience and understanding as we continue to work together to limit the spread of the COVID-19 virus.

The decision to only operate critical GNB programs and services comes with significant impacts not only on operations but on you as employees. It is an unprecedented time for us all, and your health and safety remain our priority.

We know that those among you still working on-site are feeling considerable anxiety about your health and safety, including whether your employer is taking the necessary precautions to provide a safe workplace.

Preventive measures

We all have a role to play to keep our workplaces safe. This [WorksafeNB](#) site related to COVID-19 nicely summarizes the recommended personal and workplace hygiene measures.

In addition to the WorksafeNB guide, the Public Health Agency of Canada (PHAC) has issued [twelve preventive measures](#) for workplaces (scroll down to the "Workplaces" section).

Je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements et ma reconnaissance pour votre professionnalisme, votre patience et votre compréhension pendant que nous continuons à collaborer pour limiter la propagation de la COVID-19.

La décision de maintenir les programmes et les services essentiels du GNB a d'importantes répercussions non seulement sur les activités, mais sur vous aussi en tant qu'employés. C'est une période sans précédent pour nous tous. Votre santé et votre sécurité demeurent notre priorité.

Nous savons que ceux parmi vous qui travaillent encore sur place éprouvent beaucoup d'anxiété au sujet de leur santé et de leur sécurité, y compris la question de savoir si leur employeur prend les précautions nécessaires pour offrir un lieu de travail sécuritaire.

Mesures préventives

Nous avons tous un rôle à jouer afin d'assurer la sécurité de nos lieux de travail. Le site de [Travail sécuritaire NB](#) portant sur la COVID-19 résume bien les mesures recommandées pour l'hygiène personnelle et l'hygiène au travail.

En plus du guide de Travail sécuritaire, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié [douze mesures préventives](#) pour les lieux de travail (faites défiler jusqu'à la section « Lieux de travail »).

We are using these PHAC measures as a benchmark for our workplace safety response to COVID-19. We have created a [visual aid](#) (also available [here](#) if accessing outside the GNB intranet) listing the preventive measures, who in GNB is responsible for each, and the extent to which we have implemented the measures.

We want you to have this information as well, so you can be aware of best practices for workplace safety in our current circumstances and the extent to which GNB is applying them.

The responsibility for most of these measures resides at the corporate level (e.g ECO, FTB or DTI). However, we draw your attention to measures #3 and #4 specifically since they require local action by managers and employees.

Please discuss with your manager how you and your colleagues can make the necessary modifications to your workplaces to enhance your own safety, such as:

- respecting the 2-metre separation guideline when in a room with others;
- avoid shaking hands;
- maximizing the use of phones and Skype instead of in-person meetings;
- avoiding sharing phones, computers and other work tools where possible (if sharing some work tools cannot be avoided, clean them often).

In addition, we all need to practice these personal hygiene habits:

- avoid touching your eyes, nose and mouth;
- consistently use good hand hygiene measures, which include frequent handwashing with soap and water for at least 20 seconds, or using an alcohol-based hand sanitizer ***if soap and water are not available;***
- maintain good respiratory etiquette, such as covering your mouth and nose with your arm or sleeve when coughing and sneezing,

Nous utilisons les mesures de l'ASPC comme repère pour notre intervention en matière de sécurité en milieu de travail face à la COVID-19. Nous avons créé une [aide visuelle](#) (également disponible [ici](#) si vous n'avez pas accès à l'intranet du GNB) indiquant les mesures préventives, le responsable de chacune au GNB et le degré de mise en œuvre de chacune.

Nous voulons vous communiquer cette information également, afin que vous connaissiez les pratiques exemplaires en matière de sécurité des lieux de travail dans les circonstances actuelles et la mesure dans laquelle le GNB applique de telles pratiques.

La responsabilité pour la plupart de ces mesures si situe au niveau de l'entreprise (ex : BCE, FCT ou MTI). Nous tenons cependant à attirer votre attention sur les mesures #3 et #4 en particulier car elles exigent une action de la part des gestionnaires et des employés.

Veillez discuter avec votre gestionnaire de la façon dont vos collègues et vous pouvez apporter des modifications à vos lieux de travail pour améliorer votre propre sécurité comme :

- respecter la consigne de séparation de deux mètres dans une salle avec les autres;
- éviter de donner la main;
- maximiser l'utilisation des téléphones et de Skype au lieu de rencontres;
- éviter de partager les téléphones, les ordinateurs et d'autres outils de travail si possible (si vous devez partager des outils de travail, nettoyez-les souvent).

De plus, nous devons tous suivre ces pratiques d'hygiène personnelle :

- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Ayez en tout temps une bonne hygiène des mains, ce qui inclut le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool ***si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.***
- Respectez une bonne étiquette respiratoire en vous couvrant la bouche et le nez avec le bras ou la manche lorsque vous toussiez

disposing of any used tissues as soon as possible, and following with handwashing or use of alcohol-based hand sanitizers **where soap and water are not available.**

I recognize this is not easy at a time when we are extremely busy being “on task”. However, I know many among you will want to step up and champion this in your workplace on behalf of your colleagues.

Note: Certain worksites require different/more intensive measures due to the nature of the work. Management for those worksites will communicate additional measures required.

Self-isolation

I know there is confusion about self-isolation requirements. At the moment, **the only instance for which self-isolation is automatically required** is upon returning from an international destination. **In all other instances, Public Health officials or your primary health care provider will advise you whether you need to self-isolate.**

Public health officials will contact you directly if:

- you have been referred to them by Telecare (**please only call Telecare 811 if you have COVID-19 symptoms**); or
- if they have determined that you may have been in close contact with a presumptive or confirmed case.

If Public Health confirms you have had close contact with a presumptive case, they will advise you to self-isolate. Public Health does not advise contacts of a close contact to self-isolate.

Apart from Public Health officials, your primary health care provider (e.g. family doctor) may also require you to self-isolate.

As part of their management of presumptive or confirmed cases, Public Health will contact employers if they have reason to do so, i.e. if

ou éternuez, jetez les mouchoirs utilisés dès que possible et lavez-vous les mains ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool **si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.**

Je reconnais que ce n'est pas facile lorsque nous sommes tous très concentrés sur la tâche. Cependant, je sais que bon nombre d'entre vous voudront jouer un plus grand rôle à cet égard et vous faire champion telles mesures dans votre lieu de travail au nom de vos collègues.

Remarques : Certains lieux de travail ont besoin de mesures différentes ou plus intensives en raison de la nature du travail. Les gestionnaires se chargera de communiquer les mesures supplémentaires requises.

Auto-isolement

Je sais que les exigences concernant l'auto-isolement sont une source de confusion. À l'heure actuelle, **seul le retour d'un voyage à l'étranger exige automatiquement l'auto-isolement. Dans tous les autres cas, des responsables de la Santé publique ou un fournisseur de soins de santé primaires vous en aviseront si vous devez vous auto-isoler.**

Les responsables de la Santé publique communiqueront directement avec vous :

- si vous avez été dirigé vers eux par le personnel de Télé-Soins (**appelez uniquement le 811 si vous présentez des symptômes de la COVID-19**); ou
- s'ils ont déterminé que vous avez pu être en contact étroit avec un cas présumé ou confirmé de COVID-19.

Si les responsables de la Santé publique confirment que vous avez été en contact étroit avec un cas présumé, ils vous demanderont de vous auto-isoler. Ils ne demandent cependant pas aux contacts de ces contacts étroits de s'auto-isoler.

Votre fournisseur de soins de santé primaires (p. ex., médecin de famille) peut également exiger que vous vous mettiez en auto-isolement.

Dans le cadre de leur gestion des cas présumés ou confirmés de COVID-19, les responsables de la Santé publique

their inquiry reveals that a presumptive or confirmed case had close contact with others in the workplace.

When they contact employers, Public Health officials will advise what measures should be taken in the workplace and what information should be provided to employees.

Privacy protection

I also want to emphasize that privacy remains a concern and a right in these times. Protecting the public from potential harm during an outbreak does not outweigh individuals' right to privacy, including our coworkers.

Public Health officials, and GNB as an employer, is ensuring that:

- the privacy and confidentiality of every individual is respected at all time including during an outbreak;
- transparency and continuous communication will respect the "need to know" and the rule of minimum privacy principles;
- sufficient information will be disclosed to the public about new confirmed cases in a manner that will not permit the identification of affected individuals;
- details about new cases will always be shared following the same standards: gender, age group, zone (region).

We keep monitoring the situation closely and will continue communicating any significant developments. Stay informed by checking GNB's coronavirus [website](#) regularly for up to date information.

As a reminder, you can find all these bulletins [here](#). If you are outside GNB's intranet network, you can find them [here](#).

communiqueront avec les employeurs des personnes concernées, si la situation l'exige (p. ex., si leur enquête révèle qu'un cas présumé ou confirmé a eu des contacts étroits avec des personnes dans le milieu de travail). **Le cas échéant, les responsables de la santé publique indiqueront aux employeurs les mesures à prendre et les informations à communiquer aux employés.**

Protection de la vie privée

Je tiens à souligner que la protection de la vie privée demeure une préoccupation et un droit en ces temps. La protection du public contre les dangers possibles pendant une éclosion ne l'emporte pas sur le droit d'une personne, y compris nos collègues, à la protection de la vie privée.

Les responsables de la Santé publique, ainsi que le GNB en tant qu'employeur, s'assure que :

- la vie privée et les renseignements personnels de chaque personne sont protégés, en tout temps, y compris pendant une éclosion;
- la transparence et les communications continues respectent les principes de la « nécessité de connaître » et de la règle des normes minimales de protection;
- des renseignements suffisants sont communiqués au public concernant les nouveaux cas confirmés, d'une façon qui ne dévoile pas l'identité des personnes concernées;
- les renseignements concernant les nouveaux cas sont toujours communiqués comme suit : sexe, groupe d'âge et zone (région).

Nous surveillons la situation de près et nous continuerons de vous communiquer tout développement important. Tenez-vous au courant en consultant régulièrement le [site Web](#) du GNB pour obtenir des renseignements à jour.

À titre de rappel, tous les bulletins peuvent être consultés [ici](#). Si vous n'avez pas accès à l'intranet du GNB, vous pouvez les consulter [ici](#).



Cheryl Hansen